

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil Municipal

Mairie de Royan

**OBJET**

Affectation de l'immeuble "Les Palmiers"

50005

DATE DE LA CONVOCATION

8 fév. 1950

DATE DE L'AFFICHAGE

Nombre de Conseillers

en exercice.....

Nombre de présents.

Nombre de votants..

L'An mil neuf cent 50, le 10 év.

à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. REGAZONI, Maire

Etaient présents : MM. REGAZONI, DEYSIÈRE, ROCHEDEREUX, CHAMBOLLEN, FRUGNAUD, HUJARD, MAUDOT, CHAZÉ, BOUCHET, COUNIL, GUILLEAUD, DUFOUR, BOURNET, THIRION, COUSINET, MULLINAS, BOISSAC.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : MM. et sont représentés : DUFOUR par M. REGAZONI, M. PÉREZ par M. REGAZONI, M. CHOLLET par M. ROCHEDEREUX.

M. HUJARD a été élu Secrétaire.

Répondant à la demande de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, le Conseil rappelle que la Ville de Royan n'a acquis l'immeuble "Les Palmiers" que dans le but d'y installer un Collège de Jeunes Filles et que ses intentions n'ont pas changé. Il s'engage, dès que les locaux seront réparés et aménagés, à les affecter dans leur totalité et de façon définitive à l'usage du Collège de Jeunes Filles de Royan.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an que de sus.  
Ont signé au registre M. Les Membres présents

La Rochelle, le

8 Mars 1950

Le Maire,

*Regazoni*

